



Inscription au bulletin n°2

Par **thoshi**, le **22/09/2008** à **11:51**

Bonjour.

J'aimerais connaître la durée d'une inscription au bulletin n°2, lors d'une condamnation à 2 mois de sursis sans mise à l'épreuve en 2003 ?
Ainsi que les recours éventuels, de manière à pouvoir passer les concours de la fonction public sans restriction ?

Merci d'avance.